

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC

AR Prefecture

016-211601208-20260629-D2026615-DE
Reçu le 01/07/2026



Délibération : D2026-6-15

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 18

L' an deux mille vingt six, le lundi 29 juin à 19h00, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à Dirac, sous la présidence de Madame Bénédicte MONTÉGU, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 23 juin 2026

Présents : Mesdames Béatrice COURTEL, Anne DUBOIS, Véronique LANOË-MALIVERT, Bénédicte MONTÉGU, Louise NADEAU-CASTAING, Martine SEGUIN, Isabelle TRANCHET, Stéphanie DULAC, et Messieurs Sébastien DAMASE, Anthony DOUET, Dominique GOUYGOU, Franck INGREMEAU, Pascal LAFENETRE, Vincent MORA, Jean-Philippe MORAUD, Antoine PASCAUD, Eric SCHURR,

Excusé(s) : Mesdames Manitraritiana FITAHIANA qui a donné pouvoir à Bénédicte MONTÉGU et Angélique VAZART

Objet :

Budget Commune :

**Aide aux voyages scolaires des
élèves Diracois**

Secrétaire de Séance : Monsieur Franck INGREMEAU

La Commune de Dirac verse chaque année une subvention à l' Association des Parents d'Elèves pour l'organisation d'un voyage scolaire.

D'autres établissements ont sollicité la mairie pour l'octroi du même type de subvention. La Commune souhaite soutenir les familles des élèves scolarisés dans d'autres écoles.

Afin d'avoir une approche cohérente pour tous les élèves, il est proposé au Conseil Municipal :

- de renouveler pour l'année scolaire 2026 - 2027 le soutien financier aux parents d'élèves diracois scolarisés au collège,
- de participer à hauteur de 30% du reste à charge des familles, dans la limite de 50 €.
- de confier au CCAS le soin d'abonder cette somme pour les familles les plus en difficulté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de renouveler pour l'année scolaire 2026 - 2027 le soutien financier aux parents d'élèves diracois scolarisés au collège,

DECIDE de participer à hauteur de 30% du reste à charge des familles, dans la limite de 50 €.

DECIDE de confier au CCAS le soin d'abonder cette somme pour les familles les plus en difficulté.

Vote

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Madame Le Maire

Emis le **1^{er} juillet 2026**, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le **1^{er} juillet 2026**

Bénédicte MONTÉGU

